



Leader de l'assurance santé animale

Pourquoi proposer l'assurance santé animale ?



Facile à **commercialiser**, génératrice de **fidélité** et de **revenus récurrents**, l'assurance santé animale coche toutes les cases d'un

produit performant pour un courtier.

QUELS AVANTAGES POUR VOUS ?

- 🐾 **Diversifiez** et enrichissez votre portefeuille avec un produit d'assurance lié à un marché en plein essor et à fort potentiel de développement.
- 🐾 **Augmentez** le taux d'équipement en assurance de vos clients. 65 % des foyers français possèdent un animal de compagnie !
- 🐾 **Proposez** une solution pour maîtriser leur budget de santé animale.
- 🐾 **Renforcez** leur confiance grâce à un produit utile, à forte perception de valeur.

QUELLES FACILITÉS DE VENTE ?

- 🐾 **Un marché peu contraignant sur le plan réglementaire.** Les modalités de souscription sont généralement plus souples que dans d'autres branches de l'assurance : pas de questionnaire médical approfondi, par exemple. Le devoir de conseil repose essentiellement sur les garanties, exclusions et délais de carence prévus au contrat, ce qui facilite la commercialisation. En moyenne, une vente est conclue en moins de 20 minutes.
- 🐾 **Une fidélisation forte.** Elle s'appuie sur l'attachement émotionnel à l'animal, mais aussi sur la continuité de la couverture. En cas de maladie ou d'accident déclaré après les délais de carence, l'assurance santé animale rembourse les frais médicaux prévus au contrat. Une nouvelle assurance exclura généralement ces antécédents de santé et leurs conséquences. Le propriétaire a donc tout intérêt à rester fidèle à sa compagnie d'assurance pendant toute la vie de son animal.
- 🐾 **Une valeur de contrat tangible.** Un client se rend en moyenne 2,7 fois par an chez le vétérinaire. Ces visites sont remboursées en partie... ou en totalité par l'assurance santé animale. Le client perçoit rapidement l'intérêt de son assurance.
- 🐾 **Un partenariat avec Santévet, le leader de l'assurance santé animale en France,** recommandé par 97 %* des vétérinaires.

VOTRE RÉMUNÉRATION

- 🐾 Jusqu'à **35 %** de commission sur la prime TTC la première année.
- 🐾 **10 %** les années suivantes, tant que le contrat est actif.
- 🐾 Une prime moyenne de **400 € / an / animal**, avec une part croissante de contrats « multi-pets ».

Avec une durée de vie moyenne des contrats estimée à plus de 70 mois, **c'est une source de revenus récurrents et l'une des plus stables** d'un portefeuille de courtage, mois après mois, année après année, sans démarche commerciale supplémentaire.